



## Risques à communiquer CGrise + non gage

Par **levendeur**, le **27/01/2010** à **17:33**

Bonjour,

j'ai passé une annonce pour vendre mon vehicule sur internet.

je suis contacté par un acheteur potentiel dont le tel est un fax, qui n em'a contacté que par e-mails.

il dit être intéressé par le vehicule, être en angleterre, son e-mail est un hotmail et souhaite que je lui communique une copie de ma carte grise et du non gage.

quels sont les risques à communiquer ces éléments ?

merci d'avance

ps: je viens de lui demander quels ont les éléments qui l'interessent? pour quelle raion? ainsi que son tél? on verra bien s'il répond. j"aurai tendance à fuir la réponse quitte à rater la vente.  
cordialement

Par **razor2**, le **27/01/2010** à **17:58**

Fuyez en effet...Ce qui peut l'intéresser, c'est la copie de votre carte grise, vous ensuite trafiquez, à l'aide de photos récupérées sur le net, de fausses annonces et tenter de berner des acheteurs potentiels...Quand on vend une voiture en France (volant à gauche) il faut bien évidemment fuir les gens intéressés soit disant et résidant en Grande Bretagne (volant à droite), à moins de vendre un véhicule d'exception, rare sur le marché européen...

PS: j'ai déplacé votre sujet qui a priori, n'a rien à voir avec le droit routier...